

◀ Mobilisation contre la loi « Orientation et Réussite des Étudiants » ▶

Nous soutenons les grèves des partiels

Le gouvernement et certain-e-s président-e-s d'université font actuellement de la tenue des partiels dans les universités une question de principe. Dans certaines universités, tout est bon pour organiser coûte que coûte les partiels, y compris là où, en raison des grèves étudiantes et de personnels, seulement quelques heures de cours ont eu lieu ce semestre :

- report des examens à des dates où les étudiant-e-s ne sont plus disponibles, notamment parce qu'ils et elles exercent un travail salarié,
- délocalisation des partiels dans des lieux éloignés des sites universitaires, mal aménagés, et loués à des prix exorbitants,
- organisation d'examens sous la surveillance étroite des forces de l'ordre...

Les présidences d'université portent l'entière responsabilité de ces mauvaises conditions d'examens, dans la mesure où elles refusent de prendre en compte les revendications des personnels et étudiant-e-s grévistes, qui n'ont eu de cesse de rappeler leur souci qu'aucun-e étudiant-e ne soit pénalisé-e.

D'autres solutions sont possibles et ont été proposées : conservation de la note du contrôle continu ou validation automatique, avec la possibilité d'améliorer sa note au moyen d'un travail personnel, évaluation par des devoirs réalisés à la maison...

Aujourd'hui, en particulier à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne comme plus tôt à Lille, et dans d'autres universités, des étudiant-e-s s'opposent à cette situation et revendiquent l'abrogation de la loi relative « à l'orientation et à

la réussite des étudiantes » (ORE), qui instaure la sélection à l'entrée de l'université. Ils s'organisent en assemblée générale au début de chaque partiel, votent majoritairement la grève, et rendent des copies portant simplement l'inscription : « étudiant-e en grève », avec pour conséquence l'annulation des partiels.

SUD éducation syndique les personnels de l'éducation et n'a pas à indiquer aux étudiant-e-s quels devraient être leurs modes d'action.

La fédération SUD éducation apporte néanmoins son soutien plein et entier à ces étudiant-e-s qui prennent le risque d'échouer aux examens pour permettre à d'autres d'accéder un jour à l'université. Elle appelle les personnels des universités à faire usage de leur droit de grève contre la loi ORE (« Orientation et Réussite des Étudiants ») et des conditions d'examens indignes, y compris en ce qui touche à l'organisation des évaluations.

SUD éducation rappelle à celles et ceux qui accusent les étudiant-e-s de bloquer ou d'occuper les universités que ce sont les présidences qui décident unilatéralement de fermetures administratives, et que c'est le gouvernement qui décide de fermer les universités aux jeunes qui ne seront pas sélectionné-e-s.